

27 NOVEMBRE 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n°22

LA CFDT CHEMINOTS OUVRE LA VOIE AUX TITRES-RESTAURANT À LA SNCF

C'est officiel, près de 30 000 cheminots privés de toute offre de restauration vont enfin pouvoir bénéficier de titres restaurants à partir d'octobre 2016 grâce à la **CFDT**.

C'est dans le cadre des négociations prévues à l'agenda social au sein de ce qu'on nomme dorénavant le Groupe Public Ferroviaire (les trois établissements publics formant la SNCF) que la **CFDT Cheminots** a obtenu dès le 22 octobre dernier la mise en place des titres restaurants à SNCF.

Cet accord a été signé par la **CFDT (15,07 %)*** et l'**UNSA (23,04 %)*** soit **38,11 %** ce qui le rend applicable malgré la dénonciation par la **CGT (35,29 %)*** en catimini, pour ne pas se retrouver en mauvaise posture la veille du scrutin du 19 novembre dernier alors que les cheminots avaient déjà voté par correspondance.

Sud Rail (16.83%)* ne s'est pas associée à la CGT qui n'a pu rassembler les 50 % obligatoires pour s'opposer à cette avancée.

Jusqu'alors refusé par idéologie, il constitue une véritable révolution dans le monde des cheminots. C'est une revendication de très longue date de la **CFDT**

Cheminots particulièrement attendue, lorsque l'on sait que 9 cheminots sur 10 sont exclus du système de restauration d'entreprise.

Si il existe des « cantines SNCF », gérées par les CE SNCF, elles sont en nombre insuffisant, et pour cause, elles sont structurellement déficitaires, et sont financées par le budget des activités sociales et culturelles que constituent les 100 millions versés annuellement par la SNCF au titre de la dotation des CE.

Voilà qui constitue une double peine pour les cheminots qui financent des cantines auxquelles ils ne peuvent accéder, et qui se voient amputés d'une part substantielle de leur contribution aux activités sociales et culturelles.

Pour la **CFDT** cette aberration doit trouver son terme, elle revendique à cet effet que la gestion de la restauration soit directement confiée à l'entreprise et non aux comités d'établissements ou d'entreprises.

La **CFDT** a d'ailleurs mis en œuvre cette revendication lorsque elle était en situation de pouvoir le faire comme c'est le cas au Comité d'Établissement du Gestionnaire de l'infrastructure (CEGI) où elle est majoritaire. Depuis août 2015, ce sont les seuls cheminots à bénéficier de titres restaurant financés par l'entreprise.

Au lendemain d'élections qui ont vu la représentativité de la **CFDT** confortée, fidèle à ses revendications et conformément à ses « 10 engagements pour changer le quotidien des cheminots », elle continuera à porter le débat auprès des cheminots au travers notamment des états généraux des CE pour un nouveau modèle de gouvernance des C.E du GPF SNCF plus conforme aux attentes des cheminots. ●●

* Représentativité des organisations syndicales du Groupe Public Ferroviaire au 1^{er} janvier 2015.



CONTACT PRESSE
Didier AUBERT
06 10 66 24 21



DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité